

# COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

## COMPTE-RENDU

**Séance du Conseil Municipal du 17 Mars 2022**

**2022 - 03**

L'An deux mil vingt-deux, le dix-sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

**Date de convocation** : 10 Mars 2022

**Présents** : Alain Margat, Alain Daviaud, Régis Combeau, Marie-Line Ramackers, Laurence Ormaux, Tatiana Gombeau, Philippe Rousteau, Krystel Leplumey, Jean-Marie Reine, Brigitte Manson, Jean-Claude Maurin, Gwendoline Gastien, Dominique Hervaud, Mickaël Wernert, Nathalie Brin, Jean-Luc Lavoie, Sylvie Bardey

**Absents** : Hugues Viaud, absent excusé, donne son pouvoir à Alain Daviaud  
Nathalie Brin, absente excusée, donne son pouvoir à Régis Combeau  
Uranie Mimbière, absente

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie Reine

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du dernier PV du 15 Février 2022 (Annexe 1)
2. Achat de terrains
3. Remplacement des luminaires vétustes – Participation du SDEER (Annexe 2 – Délibération)
4. Création d'un poste d'agent technique (Annexe 3 – Délibération)
5. Association des maires de France – Appel aux dons (Annexe 4)
6. Vote des subventions aux associations (Annexe 5)
7. Choix de l'architecte pour la mise aux normes des sanitaires (Annexe 6 – Délibération)

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Jean-Marie Reine est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **1. Approbation du dernier PV du 15 Février 2022.**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 15 Février 2022 à l'unanimité.

### **2. Achat de deux terrains**

En raison de la constante augmentation de la démographie de la commune de CORME-ROYAL, le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que des travaux seront nécessaires à l'avenir pour l'agrandissement du cimetière, malgré la prochaine procédure de reprise de concessions. Il précise que le cimetière communal dispose d'un espace réduit et qu'il sera nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions à venir. Il y a donc lieu de prévoir l'achat d'un terrain jouxtant le cimetière pour répondre aux besoins de la population. Monsieur le maire propose donc d'acquérir par négociation à l'amiable un terrain situé à CORME-ROYAL section AB 0085, situé le Bourg d'une superficie totale de 1 are et 85 centiares ainsi que le terrain section AB 198 situé le Bourg d'une superficie de 1are et 35 centiares pour un montant de 13 500 € (Hors frais de notaires)

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- D'acquérir par négociation à l'amiable un terrain situé à CORME-ROYAL section AB 0085, situé le Bourg d'une superficie totale de 1 are et 85 centiares ainsi que le terrain section AB 198 situé le Bourg d'une superficie de 1are et 35 centiares.
- La vente se fera au prix de 13 500 € (Hors frais de notaire)
- Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi en temps voulu à compter de la notification de la présente décision.
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

### **3. Remplacement des luminaires vétustes – Participation du SDEER**

Le Maire fait part du devis reçu en mairie du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour le remplacement des luminaires vétustes CR 29 et CR 81 situés Rue du Fief du Moulin.

Montant total de la prestation	1093.49 €
Participation du SDEER 50%	546.75 €
Reste à charge de la commune	546.74€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte le devis présenté ci-dessus ainsi que la participation du SDEER à hauteur de 50% qui fera l'objet d'une opération d'ordre et charge le Maire de signer tous documents se référant à ce dossier.

### **4. Création d'un poste d'agent technique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre des mesures sanitaires liées à la Covid 19, de prévoir la désinfection des locaux ainsi que la sécurité des enfants scolarisés.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022 un poste d'Agent Technique Territorial.

Le Maire précise que l'incidence financière sera moindre pour la collectivité

Monsieur le Maire rappelle le tableau actuel des effectifs en vigueur :

Nature de l'emploi	Effectif	Durée Hebdomadaire
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Vacant
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	25/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	15/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique Territorial	1	11/35 <sup>ème</sup> Interco
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	En disponibilité depuis le 01/09/2020 pour 5 ans.

**Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée Municipale de bien vouloir lui donner leur avis.**

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Décident de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022,
- Décident de modifier le tableau présenté ci-dessus et d'approuver le nouveau tableau des effectifs ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022

Nature de l'emploi	Effectif	Durée Hebdomadaire
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Vacant
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	25/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	15/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique Territorial	1	11/35 <sup>ème</sup> Interco
<b>Adjoint Technique Territorial</b>	<b>1</b>	<b>08/35EME Interco</b>
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	En disponibilité depuis le 01/09/2020 pour 5 ans.

- Décident d'inscrire les crédits nécessaires au Budget.

#### **5. Association des Maires de France – Appel aux dons (Annexe 4)**

Le Maire informe que l'AMF demande à ce que les communes se positionnent pour effectuer un don financier et non plus en matériels divers. L'avis du conseil municipal est demandé.

**Il est proposé de voter pour faire un don pour l'Ukraine :**

Contre : 6

Abstentions : 6

Pour : 6

**Désormais le maire propose de fixer un montant :**

**Le Maire propose 300.00 €**

Pour : 7

Abstention : 3

Contre : 8

## **6. Vote des subventions aux associations.**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

<b>Année</b>	<b>Tiers</b>	<b>Total TTC</b>
2022	A.C.P.G. CORME ROYAL	80.00
2022	AMICALE DE CORME ROYAL	4 000,00
2022	AMICALE DES SAPEURS ST PORCHAIRE	100.00
2022	ASSOC.SAUJON SOLIDARITE	300.00
2022	LA JEUNESSE D'ANTAN	150.00
2022	SECOURS CATHOLIQUE	100.00
2022	4L TROPHY	100,00
2022	ECOLE MATERNELLE	200,00
2022	ECOLE ELEMENTAIRE	200,00

**Total** **5 230.00 €**

## **7. Choix de l'architecte pour la mise aux normes des sanitaires.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de rénover les sanitaires du Centre de Loisirs de Corme Royal pour une mise aux normes. Compte tenu de la proposition nouvellement reçue du Cabinet d'Architecte François – Mc HUOT, Monsieur le Maire demande l'annulation de la délibération 20211612-10 afin que le Conseil Municipal puisse avoir une comparaison raisonnable des prix.

L'étude proposée par le cabinet se décompose comme suit :

Montant des travaux à réaliser	24 995.16 € HT
Frais honoraires pour les missions conceptions	
Et direction des travaux :	8 980.00 € HT
Soit un coût total de :	<b>33 975.16 € HT</b>
	<b>40 770.19 € TTC (TVA à 20%)</b>

(Quarante mille sept-cent soixante-dix euros et dix-neuf centimes)

### Plan de financement

Subvention sollicitée			
ETAT DETR	Enfance et Jeunesse	30%	10 192.55 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL – Fonds revitalisation		35%	11 891.31 € HT
FONDS PROPRES		35%	11 891.30 € HT

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de prix du Cabinet d'architecte François – Mc HUOT pour la somme de 33 975.16 € HT (trente-trois mille neuf cents soixante-quinze Euros et seize centimes) soit 40 770.19 € TTC (quarante mille sept-cent soixante-dix et dix-neuf centimes) qui inclue les frais d'honoraires et le montant des travaux à réaliser.
- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus.
- Charge le Maire de modifier les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et au Conseil Départemental dans le cadre de la revitalisation et de signer tout document se référant à cette opération.

Séance est levée à 23H15